

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 10 mai 2004**

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 30 avril 2004 s'est réuni le 10 mai 2004 à la Salle Polyvalente de La Celle.

<b>BIZENEUILLE</b>	Bernard PANNINI, excusé à partir de la question n°14, Etienne LAZARO
<b>LA CELLE</b>	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
<b>CHAMBLET</b>	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER, à partir de la question n°2
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET, excusé remplacé par Danièle JAMBRUN
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Paul LABOISSE
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY, excusée Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY, excusé Jacky RIVIERE
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET, excusé
<b>VERNEIX</b>	Guy PASSAT, excusé, Raymond LIMOGES

1) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal qui consiste à réajuster les crédits de DGF inscrits au Budget Primitif, en effet, le montant inscrit était de 65 000 € le montant notifié est de 104 049 € soit un supplément de recettes à inscrire égal à 39 049 € qu'il est décidé d'utiliser à la réduction du montant de recours à l'emprunt afférent à l'aire d'accueil des gens du voyage.

2) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – EVOLUTION DU POSTE DE DIRECTION – CREATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de transformer l'emploi d'agent de développement économique en emploi de directeur général des services à compter du départ de l'actuel directeur, de fixer la rémunération principale à celle correspondant au 3ème échelon de la grille des attachés, de créer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires selon les textes en vigueur, de fixer à 4 le taux individuel applicable à cet emploi, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat.

Monsieur le Président précise que le poste reste financé à 50 % par le Conseil Général de l'Allier avec le nouvel échelon et le régime indemnitaire. Pour répondre à la question de Monsieur Gilles Martin sur la titularisation de cet agent, il répond qu'elle pourrait se faire sur validation de services.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – AGENT DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIALE – AVENANT AU CONTRAT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer la rémunération de l'agent de développement de l'action sociale à SMIC + 38% à compter du 1er juin 2004 et d'autoriser Monsieur le Président signer l'avenant au contrat.

Madame Annie Laville demande si ces augmentations avaient été prévues au budget primitif 2004, Monsieur le Président répond que le départ de l'actuel directeur les englobera.

4) **AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDES D'AMENAGEMENT DU BOURG DE HYDS – CHOIX DU CABINET D'ETUDES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'équipe composée de Stéphane PICHON, architecte DPLG et l'Atelier de paysage et d'environnement POLLEN dont le montant s'élève à 11 000,00 € HT, soit 13 156 € TTC a été choisie par le jury, composé de Monsieur le Maire de Hyds, Monsieur André Savy, vice-Président, des services de la D.D.E et des services de la Communauté de Communes, pour réaliser l'étude d'aménagement du bourg de Hyds, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

5) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – ETUDE DIAGNOSTIQUE POUR LA GESTION DES DONNEES NUMERIQUES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la réalisation de l'étude diagnostique pour la gestion des données numériques et d'autoriser le Président à signer le contrat et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Pour répondre aux questions de Madame Annie Laville sur le coût des investissements futurs et la nature des données traitées, Monsieur le Président précise que c'est justement le but de l'étude. Elle remarque que seulement 2 demi-journées risquent d'être trop court.

Monsieur Gilles Martin remarque que le but de l'étude est justement de faire le point sur les données que possède la Communauté de Communes.

6) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MAINTIEN DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – CREATION DE POSTE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer l'emploi d'animateur de l'activité artisanale et commerciale, d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'engagement à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et de l'Europe l'aide afférente.

Monsieur le Président précise que l'Association Intercommunale des Artisans et Commerçants a été créée, le Président étant Monsieur Etienne Lazaro. A la demande de Monsieur Gilles Martin, il est précisé que le potentiel d'adhérents est d'environ 130 personnes. Le recrutement n'aura pas lieu avant septembre 2004.

7) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PLAQUETTE DES PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION ET DES METIERS DE BOUCHE – DETERMINATION DES TARIFS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les tarifs publicitaires proposés pour la réalisation d'une plaquette des professionnels de l'alimentation et des Métiers de bouche programmée dans le cadre de l'OCM. Ce document comprend les informations des professionnels de l'alimentation, restaurateurs, commerçants ou producteurs (adresse, produits, spécialités, horaires, numéros utiles, présence sur les marchés, illustration photographique...), sélectionnés selon différents critères.

Monsieur Jean-Pierre Bougerolle fait remarquer que les tarifs ne sont pas élevés. Monsieur De Pin précise que ce sont des tarifs d'appel, le tirage sera limité et la diffusion restreinte, et que la plaquette est déjà financée à quasi 80% dans le cadre de l'OCM et du contrat de territoire. Monsieur le Président rajoute que les annonceurs seront sélectionnés et que la plaquette est destinée aux touristes afin de promouvoir les activités du territoire.

8) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITE CAMPUS 3 – VENTE D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire décide de se prononcer favorablement sur la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> située sur le Campus 3 à Monsieur Frédéric Vergnol artisan chauffagiste, demeurant au 45, Chemin des Terres Fortes à Chamblet pour y installer un bâtiment d'environ 300 m<sup>2</sup> destiné au développement de son entreprise de chauffage – sanitaire, et décide d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la vente.

La vente s'effectuera au prix de 5,34 € H.T. /m<sup>2</sup>. Ce prix étant conforme à l'estimation du service des domaines.

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération avait déjà été prise au nom de la Société CCVF, mais l'acheteur est en fait Monsieur Vergnol.

**9) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ETUDE D'IMPACT DANS LE CADRE DE LA LOI SUR L'EAU :**

Afin de poursuivre les aménagements sur la Zone d'Activités du Campus de la Brande, une étude d'impact dans le cadre de la loi sur l'eau s'avère nécessaire. Le montant de cette étude serait de l'ordre de 10 000 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à lancer la consultation des cabinets d'études et d'autoriser le Président à demander les aides afférentes auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Monsieur Gilles Martin fait part de sa participation à la première étude qui avait eu lieu en 1992 et de la topographie des lieux et souligne l'importance de cette étude sur une zone qui s'urbanise et qui ne présente pas de possibilité d'écoulement.

**10) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE :**

Après discussion sur l'augmentation du coût du métal, le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de mission proposée par l'équipe pluridisciplinaire composée de Anne KERGROHENN, BET LACLAUTRE et SEBASTIEN HIVET pour un montant de 83 478,50 € HT pour réaliser les études nécessaires à la construction de l'Hôtel d'entreprises, et autorise Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

**11) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet de création et le plan de financement de l'Hôtel d'entreprises, et d'autoriser le Président à demander l'aide de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Monsieur le Président présente l'esquisse du bâtiment qui offre une vision d'ouverture sur le Campus 3 et qui est composé de deux parties : une partie composée de bureaux et d'ateliers exclusivement consacrée à l'immobilier locatif, destiné à l'accueil d'entreprises et une partie de locaux d'accompagnement économique de la Communauté de Communes de Commeny / Nérises-Bains composée notamment d'une salle de conférence entièrement équipée, d'une salle de réunion... Ces locaux ne seront pas exclusivement réservés aux locataires, mais pourront être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs économiques du territoire intercommunal selon des conditions à déterminer.

**12) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONTRAT REGIONAL DE TERRITOIRE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le dossier de candidature auprès du Conseil Régional d'Auvergne et d'autoriser le Président à demander l'aide du Conseil

Régional d'Auvergne dans le cadre du Contrat Régional de Territoire et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**13) ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CREATION DE POSTE:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer le poste d'auxiliaire de puériculture (catégorie C) à temps complet à compter du 1er septembre 2004.

Monsieur le Président rappelle que 2 postes d'éducateurs de jeunes enfants, 2 postes d'auxiliaires de puériculture et un poste d'agent social ont déjà été créés. Monsieur Jean Pierre Chanier demande pourquoi ce poste n'avait pas été créé en même temps que les autres. Melle Barrault précise que cette création est imposée par la PMI (protection maternelle infantile) et conditionne l'obtention de l'agrément.

**14) ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – APPROBATION DES PROJETS DE STRUCTURE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE:**

Le Conseil Communautaire décide d'approuver le Projet d'Etablissement et le Règlement Intérieur du Centre Multi Accueil joints en annexe, ainsi que le Projet de Structure du Relais Assistantes Maternelles joint en annexe.

Monsieur le Président présente Melle Pascale Duboisset, directrice de la structure multi-accueil, relais assistantes maternelles à l'assemblée.

A la demande de Monsieur Gilles Martin il est précisé que l'accord de la famille de Monsieur Robert Mâle a été sollicité afin de pouvoir nommer la structure « 3 Pommes ».

**15) ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – MEDECIN RATTACHE A LA STRUCTURE:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à consulter les médecins généralistes exerçant leur activité sur le territoire intercommunal en vue de compléter le dossier de demande d'agrément nécessaire pour l'ouverture de la structure et d'être en conformité avec la législation relative aux centres multi accueil (Décrets de Août 2000 et du 18/09/2003) et d'autoriser le Président à signer une convention de prestation de service avec le «mieux disant».

A la demande de Monsieur Jean Pierre Chanier, il est précisé qu'il ne s'agit pas de consultation remboursée par la sécurité sociale et que par conséquent le tarif est libre.

**16) ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – TARIFICATION:**

Après explications sur la formule de calcul, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les tarifs présentés et imposés par la CAF, d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires qui permettront aux familles de pouvoir bénéficier de la prestation de service unique, et d'autoriser le Président à signer un contrat enfance intercommunal avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Président fait un point sur la composition des commissions au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ;
- Il présente un premier bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;
- Il invite l'assemblée à prendre connaissance :
  - du compte rendu de la première réunion du comité de pilotage de la Charte Paysagère et précise qu'un questionnaire est à remettre avant mi-juin 2004,
  - d'une note d'information sur l'évolution de l'étude personnes âgées en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.